

# GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT 2017-2018

Le SIRIS souhaite une bonne rentrée à tous  
et vous invite à lire ce nouveau guide avec  
attention.



**Rentrée le Lundi 4 Septembre 2017**

## Ecole du Grand Clair



10 Route de Saint-Benoît-  
sur-Loire  
45110 GERMIGNY-DES-PRÉS  
☎ 02 38 58 22 69

Directrice : Mme VALESI-  
FANON

## Ecole de la Charmille



Place de la Mairie  
45110 SAINT-MARTIN-  
D'ABBAT  
☎ 02 38 58 21 52

Directeur : Mr LAVAL

## SIRIS Saint-Martin- d'Abbat – Germigny- des-Prés



Place de la Mairie  
45110 SAINT-MARTIN  
D'ABBAT  
☎ 02 38 58 33 25

@

[siris.saintmartin@orange.fr](mailto:siris.saintmartin@orange.fr)

Site :

<http://www.sirissmagy.fr>

### Horaires d'ouverture :

Mardi de 14h00 à 17h00,  
mercredi de 9h00 à 11h30  
ou sur rendez-vous



## HORAIRES DES ECOLES :

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u> VENDREDI</u>
<u>Garderie payante</u>	7h15 à 8h30	7h15 à 8h30	7h15 à 8h30	7h15 à 8h30	7h15 à 8h30
<u>Garderie gratuite</u>	8h30 à 8h50	8h30 à 8h50	8h30 à 8h50	8h30 à 8h50	8h30 à 8h50
<u>Temps scolaire</u>	9h00 à 12h00 (Ouverture à 8h50)	9h00 à 12h00 (Ouverture à 8h50)	9h00 à 12h00 (Ouverture à 8h50)	9h00 à 12h00 (Ouverture à 8h50)	9h00 à 12h00 (Ouverture à 8h50)
<u>Pause méridienne / Cantine / T.A.Ps</u>	12h00 à 13h50	12h00 à 13h50	12h00 à 13h00 (inclus dans le forfait du matin) <i>Pas de cantine</i>	12h00 à 13h50	12h00 à 13h50
<u>Temps scolaire</u>	14h00 à 16h15 (Ouverture à 13h50)	14h00 à 16h15 (Ouverture à 13h50)		14h00 à 16h15 (Ouverture à 13h50)	14h00 à 16h15 (Ouverture à 13h50)
<u>Garderie gratuite</u>	16h15 à 16h30	16h15 à 16h30		16h15 à 16h30	16h15 à 16h30
<u>Garderie payante</u>	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30		16h30 à 18h30	16h30 à 18h30

## LA GARDERIE (matin & soir) :

5 agents du SIRIS accueillent vos enfants de :

7h15 à 8h50  
16h15 à 18h30



Des jeux de société, d'extérieur, des activités manuelles sont proposés.



Votre enfant peut aussi participer aux devoirs surveillés de 17h00 à 18h00



Le coupon réponse attestant la lecture du règlement intérieur de la garderie distribué avec ce livret est à signer et à nous retourner **au plus tard le 11 septembre 2017**. Cette action validera l'inscription de votre enfant.

  
*C'est les Vacances !!!*

### Toussaint :

Du 21/10/17 au 05/11/17  
Reprise le Lundi 06/11/17

### Noël :

Du 23/12/17 au 07/01/18  
Reprise le Lundi 08/01/18

### Hiver :

Du 24/02/18 au 11/03/18  
Reprise le Lundi 12/03/18

### Printemps :

Du 21/04/18 au 06/05/18  
Reprise le Lundi 07/05/18

### Été :

Début des vacances le 07/07/18

### Tarification au forfait :

Le matin :  
**2,00 €**  
(de 7h15 à 8h30 et de 12h00 à 13h00 le mercredi)

**Gratuit de 8h30 à 8h50**

L'après-midi :  
**2,80 €**  
(de 16h30 à 18h30)

**Gratuit de 16h15 à 16h30**

Fréquentation uniquement le mercredi

midi :  
**2,00 €**  
(de 12h00 à 13h00)

**Une pénalité de 5,00 € sera facturée aux parents qui récupéreront leurs enfants après 18h30 et après 13h00 le mercredi.**



La pause déjeuner du lundi, mardi, jeudi, vendredi (pas de cantine le mercredi) s'organise en 2 services à Saint-Martin-d'Abbat et en 1 seul à Germigny-des-Prés.

12h00 à 13h00 : Déjeuner des enfants des classes maternelles de Saint-Martin-d'Abbat et des classes élémentaires de l'école du Grand Clair.

13h00 à 14h00 : Déjeuner des enfants des classes élémentaires de la Charmille.

### Tarifs :

Repas habituel : 3,20 €

Repas P.A.I \* : 1,00 €

Repas exceptionnel : 5,55 €

\* **Projet d'Accueil Individualisé**

Les menus de la cantine sont consultables sur le site internet du SIRIS :

<http://www.sirismaqy.fr>



## TAPs

(Temps d'Activités Péri-scolaires)



Entre 12h00 et 14h00, les enfants des écoles de Saint-Martin-d'Abbat et de Germigny-des-Prés participent, avec l'accord des parents, aux activités péri-scolaires (TAPs) encadrées par les agents du SIRIS.

Ces activités gratuites sont d'une durée de 30 à 45 minutes et s'organisent avant ou après le repas, dans la cour ou en salle, par groupe de demi-classe.

L'objectif est d'en faire un temps de coopération entre les enfants, dans les jeux et la découverte d'activités spécifiques, avant la reprise des cours de l'après-midi.



Le coupon réponse attestant la lecture du règlement intérieur de la cantine distribué avec ce livret est à signer et à nous retourner **au plus tard le 11 septembre 2017**. Cette action validera l'inscription de votre enfant à la cantine et aux TAPs.



## LE BUS :

Circuit du matin					
SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
	8h40	8h50	8h55	9h00	

Circuit du soir					
GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
16h20	16h25	16h30	16h35	16h40	

Circuit du mercredi midi					
GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
12h00	12h05	12h10	12h15	12h20	

*Ces horaires sont susceptibles d'être légèrement modifiés durant l'année scolaire.*

## Nouveauté 2017-2018

**Paiement cantine et garderie par Internet – TIPI**

**Site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)**

### Informations sur la facturation et le règlement des factures :

- L'inscription d'un élève sera prise en compte sous condition que les règlements des factures cantine et garderie soient à jour au moment de la rentrée scolaire
- Une pénalité de 5 euros sera appliquée pour non respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie
- Aucune rectification de facture ne sera acceptée sans contact préalable avec le SIRIS si désaccord sur le montant
- Pour des raisons de sécurité : **Ne pas déposer d'espèces dans la boîte aux lettres du SIRIS.** Tout paiement en numéraire doit se faire **obligatoirement** au bureau du SIRIS contre remise d'un reçu.
- Pour les personnes non équipées informatiquement ou ne disposant pas de carte bancaire, les règlements peuvent cependant se faire par chèques CRCESU (garderie), par chèque bancaire et en espèces (**uniquement au bureau du SIRIS, aux horaires d'ouverture mentionnés en 1<sup>ère</sup> page**).



### Dans le bus :

Les enfants doivent se tenir correctement.

Deux surveillants, à tour de rôle, veilleront au bon déroulement du trajet et pourront sanctionner l'enfant si son comportement perturbe l'attention du chauffeur, et en cas d'incorrection vis-à-vis des surveillants ou des autres enfants.

### Composition du SIRIS :

**1 Présidente :**  
Mme Jacqueline LOUVET

**1 Vice-Présidente :**  
Mme Chrystèle MAGNIN

**2 Communes:**  
Saint-Martin-d'Abbat  
Germigny-des-Prés

**6 Elus titulaires**

**6 Elus suppléants**

**17 Agents**

